

La filière bois-énergie en Provence-Alpes-Côte d'Azur Quel développement de la filière ?



Photo Communes forestières

Dans cette région, la filière bois-énergie continue à se développer. En 2007, le protocole « France Forêt Paca », signé par l'ensemble des acteurs de cette filière, a permis une avancée importante : la réflexion stratégique concertée des propriétaires forestiers accompagnés de leur gestionnaire. Des réalisations ambitieuses ont été faites, des projets d'envergure sont en cours, l'approvisionnement est maintenant sécurisé, la filière-bois avance.

Chantier de broyage en forêt (04)

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est plus connue par ses incendies de forêts que par sa filière forêt-bois. Pourtant, cette dernière n'est pas négligeable, loin de là. *

Au niveau de l'aval de la filière, près d'une cinquantaine de scieries et 15 exploitations forestières génèrent 1 100 emplois dont 8 sur 10 sont des salariés permanents. Il convient d'ajouter l'ensemble des emplois liés à la gestion forestière au sens large, à la seconde transformation et à la commercialisation.

Au niveau de l'aval justement, en 2007, la mise en œuvre de la déclinaison de France forêt (voir encadré) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur a permis une avancée importante : la réflexion stratégique concertée des propriétaires

forestiers accompagnés de leur gestionnaire. Ce regroupement permet d'engager des discussions de fond sur la filière bois et de d'échanger directement avec les utilisateurs.

Néanmoins, cette région qui est la deuxième région la plus boisée de France, (taux de boisement de 40 %), a toujours connu des difficultés pour organiser sa filière forêt-bois. Le bois-énergie, en se positionnant comme un des axes de développement de la filière dans la logique de « circuit court », tient toute sa place pour structurer cette filière bois de manière rentable et pérenne.

En effet, à l'heure de la crise économique mondiale et aux défis majeurs à relever face au changement climatique, cette logique, basée sur la valorisation des produits locaux en circuit court, se positionne comme une alternative crédible aux énergies fossiles.

En 2008, cette dynamique a été renforcée par un contexte favorable tant au niveau économique (prix du baril de pétrole en forte hausse), que sur le plan environnemental (bilan CO₂ nul).

Aujourd'hui plus de 115 chaufferies bois de toutes puissances sont en fonctionnement sur la région (collectivités et entreprises confondues), consommant plus de 20 000 tonnes de bois. Une cinquantaine de chaufferies sont en construction et devraient se mettre en route l'hiver prochain. Du côté des approvisionneurs, la filière est aujourd'hui sécurisée avec près de 15 entreprises qui sont aujourd'hui en capacité de produire du bois-énergie. Notons également que des projets de fortes puissances sont également en cours de réalisation (Apt 4 MW, Manosque 2,5 MW) ou à l'étude (projet CRE 3 et autres). Fort de ce constat et de ce développement, le déficit aujourd'hui est plus dans

*Chiffres issus des « Enquêtes annuelles de branches » réalisées par la Draaf en 2006.

le manque de consommateurs que le manque d'approvisionnement.

Deux nouveaux programmes viennent renforcer les moyens déjà existants au travers de la Mission régionale bois-énergie : le programme régional « Agir » et le programme « 1 000 chaufferies bois pour le milieu rural » fruit du partenariat entre les Communes forestières et l'Ademe (cf. pp. 2 et 3). Ces 2 programmes s'inscrivent dans une logique de structuration territoriale du bois-énergie en maillant les chaufferies par une structuration de l'approvisionnement cohérente.

Pour y parvenir, un outil a été développé par les Communes forestières dans le cadre du programme « 1 000 chaufferies bois pour le milieu rural » : Le Plan d'approvisionnement territorial (PAT).

En se basant sur une analyse cartographique fine du territoire (pente, desserte forestière, place de dépôts, etc.), un 1^{er} volet du plan d'approvisionnement permet, à l'échelle d'un territoire structuré (communauté de communes, pays) d'effectuer un inventaire des installations en fonctionnement ou en projet et de déterminer de façon opérationnelle les quantités de bois susceptibles d'être mises en marché, leur localisation et les coûts de mobilisation associés. Il peut ainsi être mis en parallèle les consommations actuelles et futures (à court terme) et la ressource mobilisable par tranche de prix.

Le 2^e volet du PAT fournit les informations nécessaires pour définir les équipements communs (plates-formes, hangars, etc.) à mettre en place pour assurer la sécurité de l'approvisionnement et la mutualisation des différentes sources de bois (forêts publiques, forêts privées, industriels du bois, agriculteurs) à l'échelle du territoire (cf. encadré sur le PAT d'Embrun).

L'analyse ainsi menée permet aux élus du territoire concerné de bâtir leur politique de développement de la filière bois-énergie. Cet outil, actualisable au fil des années, va être étendu au bois d'œuvre pour avoir une vision plus large du développement de la filière bois.

Une telle approche permet, au niveau des collectivités notamment, de mettre en évidence le coût global des dépenses engendrées par les dépenses de chauffage et les dépenses de gestions forestières.

En effet, les achats de combustibles d'ordinaire effectués à l'extérieur (fioul, gaz, etc.) s'ajoutent aux dépenses de gestion de la forêt et de mise en conformité (DFCI, entretien, etc.) En mutualisant les deux, l'entretien effectué sur les forêts permet d'alimenter sa chaufferie en combustible.

Cette logique a déjà été expérimentée par un territoire : Le Sivom du Pays des Maures et du golfe de St-Tropez.

Fort de tous ces constats et dans la logique poursuivie, le bois-énergie a de belles perspectives devant lui.

Exemples de réalisations

Le 10 avril 2009, le Sivom du Pays des Maures et du golfe de Saint-Tropez, présidé par Jacques Senequier, inaugurerait, en présence des élus et des professionnels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, son parc à bois doté d'un tout nouveau hangar construit en bois local, sur la commune de La Môle dans le Var.



photo Communes forestières

Hangar du Sivom du Pays des Maures et de St-Tropez sur la plateforme de la Môle dans le Var.

C'est au docteur André Werpin, ancien maire de la Garde-Freinet, ancien président des Communes forestières du Var et de Provence-Alpes-Côte d'Azur et initiateur de la « compétence Forêt » du Sivom du Pays des Maures, qu'est revenu le privilège de couper le ruban.

Cette installation s'inscrit dans le cadre de la politique forestière menée par les communes du massif et du golfe, pour faire face à deux préoccupations environnementales essentielles : la défense des forêts contre les incendies et la valorisation des déchets verts. Positionné en amont d'une plateforme déjà existante dédiée au compostage des déchets verts, le parc à bois permet le stockage de bois rond sur une aire bitumée et le séchage des plaquettes forestières sous un hangar de stockage de 400 m² construit en bois brut local. Dès 2009, 1 200 tonnes de plaquettes pourront être produites sur le parc à bois pour alimenter les chaufferies localisées à l'intérieur et à la lisière du massif. À terme, le Sivom du Pays des Maures pourrait produire jusqu'à 3 000

tonnes sur ce site pour alimenter d'autres chaufferies.

À ce propos, Nello Broglio, actuel président des Communes forestières du Var, a rappelé dans son discours que « les collectivités ont un rôle majeur à jouer pour l'installation des chaufferies à bois et la sécurisation de l'approvisionnement » et qu'elles bénéficient du soutien des Communes forestières pour les accompagner dans leur projet. Ce projet a pu être mené à bien grâce aux aides de l'Ademe, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du conseil général du Var et de l'État.

Dans le cadre du programme Agir pour l'énergie, le Sivom du Pays des Maures est aujourd'hui soutenu par la région Provence-Alpes Côte d'Azur pour définir les modalités de gestion juridique de son parc à bois, identifier les partenaires à même d'intégrer la future structure de gestion et travailler sur toutes les filières de valorisation possibles pour les bois collectés dans le massif par le Sivom (séparation du liège pour le chauffage et le paillage horticole, sciage de bois locaux...)

Fin juillet 2007, le site internet de la Mission régionale bois-énergie a été mis en ligne <http://www.ofme.org/bois-energie>. Ce site regroupe l'ensemble des informations concernant le bois-énergie en région Paca. Un espace « actualité » permet de se tenir informé des nouveautés, tandis qu'un espace documentaire regroupe un grand nombre de documents clés du bois-énergie. Enfin, un espace dédié à la filière régionale fait le point sur les projets en cours ou en fonctionnement pour avoir une vision générale de la filière et de son développement.

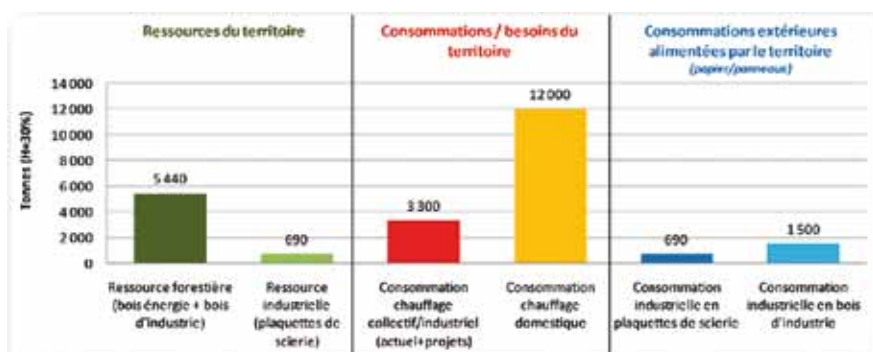


image issue du logiciel sylloGIS©

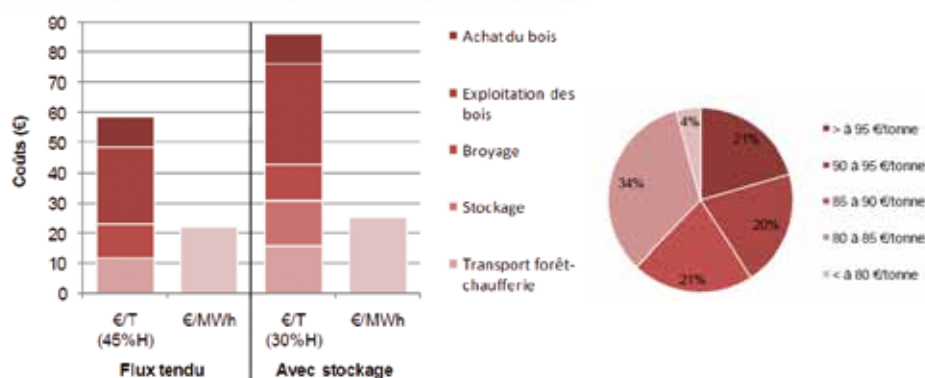
La communauté de communes de l'Embrunais est l'un des 3 territoires pilotes à s'être engagé dans le programme « 1 000 chaufferies bois pour le milieu rural » en 2007. Les Communes forestières ont accompagné le territoire dans la réalisation du troisième plan d'approvisionnement territorial (PAT) au niveau national. Le PAT de l'Embrunais rendu au premier

trimestre 2008, s'inscrit dans une démarche de développement local visant à promouvoir un approvisionnement sécurisé et durable des chaufferies du territoire.

À l'échelle du territoire, le PAT apporte des résultats concrets sur la ressource du territoire et les consommations actuelles (internes et externes au territoire) :



Il permet également d'effectuer des scénarios d'organisation (avec ou sans stockage) et d'identifier la quantité de bois mobilisable par catégories de prix du combustible rendu à la chaufferie :



Dans le cas de l'Embrunais, 60 % de la plaquette forestière peuvent être mobilisés à un coût inférieur à 90 €/T (30 % H). Le plan d'approvisionnement donne

également les informations nécessaires pour définir les équipements communs (plates-formes, hangars, etc.) à mettre en place pour assurer la sécurité de

France forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur

France forêt est le fruit du regroupement des propriétaires et des gestionnaires de forêts publiques et privées, signifiant leur engagement dans la mobilisation de la ressource forestière française.

France forêt s'engage pour la mise en œuvre d'un plan de mobilisation de la forêt française, organisé autour de 4 axes :

Connaître : identifier les besoins et gisements de ressource mobilisables ;

Vouloir : donner envie aux propriétaires de mobiliser la ressource ;

Pouvoir : se donner les moyens de mobiliser la ressource ;

Adapter au terrain : ancrer l'action dans les politiques territoriales. Le 11 septembre 2007, la direction territoriale Méditerranée de l'ONF, l'union régionale des associations départementales des communes forestières, l'union régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs, le Centre régional de la propriété forestière et la coopérative Provence forêt ont signé un protocole d'accord en vue de constituer la délégation régionale **France forêt Paca**.

Les travaux de *France forêt Paca* portent sur :

- Une réflexion autour de la structuration du bois énergie ;
- Un appui à la mobilisation du pin d'Alep notamment par la mise en place d'opération de groupement de l'offre sur des territoires pilotes ;
- La participation à la construction d'un programme interprofessionnel avec l'ensemble des acteurs de la filière ;
- La construction d'un plan de formation des propriétaires forestiers publics et privés ;
- La construction d'un programme de sauvegarde des suberaies.

l'approvisionnement et la mutualisation des différentes sources de bois (forêts publiques, forêts privées, industriels du bois, agriculteurs) à l'échelle du territoire. Les résultats du PAT donne un éclairage permettant aux élus de l'Embrunais de construire leur politique vis-à-vis de la forêt et du bois-énergie.

Contact : John Pellier/Ofme
john.pellier@ofme.org



Le pôle pédagogique en quelques chiffres : 18 000 m² de surface, 450 chambres, 1 000 repas par jour, bureaux pour 200 personnes, 30 salles de cours, 2 amphithéâtres, 1 stade, 1 gymnase.

L'Ensp passe à la vitesse supérieure

Dans le numéro de décembre 2007 du bulletin, nous annonçons le transfert de L'Ensp de Ninville-les-Roches à Aix-en-Provence ainsi que les grands projets structurants de la nouvelle école. Nous avons rencontré son directeur, le colonel Philippe Bodino, pour faire le point avec lui sur les évolutions de ce grand chantier qui a nécessité de tout mener de front.

Concrètement, pourriez-vous nous décrire où en sont les travaux et quelles sont les réalisations achevées ou en passe de l'être ?

Le plateau technique situé à Vitrolles a été terminé dans les délais prévus et il est complètement opérationnel. Cet outil pratique de formation que l'on attendait avec impatience permet d'accueillir jusqu'à 8 ateliers simultanément, de niveau chef de groupes. Différentes zones ont été conçues pour permettre de travailler dans des conditions aussi proches que possible de la réalité. La « zone urbaine » permet de reproduire un maximum de scénarios d'intervention avec un maximum de possibilités. Les formateurs peuvent créer le décor et les contraintes qu'ils souhaitent grâce aux modularités des façades (magasins, appartements, éclairage public, réseaux de gaz, etc.) et des intérieurs (appartements modulables). La « zone routière » destinée aux ateliers « secours routiers et transport matières dangereuses » comporte un tronçon d'autoroute de 400 mètres ainsi qu'un tronçon de route nationale avec intersection.

En ce qui concerne le pôle pédagogique, sa construction est bien avancée et devrait être terminée en septembre ; je rappelle qu'il s'agit de réaliser les locaux pour l'hébergement, la restauration, les salles

de cours, le centre de ressources documentaires, les amphithéâtres, les bureaux du personnel et des formateurs, mais aussi les installations sportives c'est-à-dire un stade et un gymnase. Pour le moment, le calendrier est respecté.

Tout est mis en œuvre pour proposer des formations de qualité aux officiers sapeurs-pompiers – qu'ils soient professionnels ou volontaires – ce qui constitue notre cœur de métier et notre priorité.

L'école monte en puissance progressivement, elle fait maintenant partie du cercle prestigieux des « écoles nationales de service public ». au même titre que l'Ena ou l'École nationale supérieure de la magistrature.

Concrètement, quels changements cela implique-t-il ?

En fait, il s'agit bien de construire une nouvelle école, dans tous les sens du terme et avec toutes les évolutions, voire « révolutions » que cela implique, en collaboration et en cohérence avec tous les acteurs de la profession. Je vais m'efforcer d'être concret.

L'école s'ouvre largement à de nouveaux publics : les élus, les fonctionnaires, les experts, les cadres d'entreprises. Elle développe des partenariats avec les universités, les formations s'inscriront dans le cadre du LMD et seront labellisées « master ». Nous sommes passés de 30 000 journées

stagiaires en 2003 à 92 000 en 2009.

L'école anticipe, développe des outils de simulation pour les formations, elle devient également un acteur à part entière du « retour d'expérience ». Nous passons d'une culture « opérationnelle » à une culture de l'anticipation. L'organisation de colloques, de séminaires, contribue à intégrer et à décliner ces notions de prospective et à les faire connaître.

L'école est garante de la culture et des valeurs essentielles des sapeurs-pompiers que sont le courage et le dévouement, l'engagement et la disponibilité. Elle est porteuse de ces valeurs qu'elle a vocation à transmettre et à partager. Son implication au sein de nombreux réseaux nationaux et internationaux y contribue : elle est la tête de réseau de l'ensemble des écoles « chargées de mission ». Elle est également membre du Réseau national des écoles de services publics que j'ai l'honneur de présider cette année.

Nous nous impliquons aussi dans la préfiguration du futur Institut européen de formation (mutualisation de réseaux) ; notre situation géographique favorise et renforce les actions de coopération et de formation avec les pays circumméditerranéens comme l'Algérie.

L'Ensp doit devenir une école d'application d'excellence, de référence pour l'ensemble de la profession ; les stagiaires sont nos meilleurs ambassadeurs ! La promotion de l'école et son rayonnement passent par eux. Nous souhaitons qu'ils la considèrent comme un centre de référence et de ressources vers lequel ils se tournent et auquel ils contribuent, après leur passage en formation.

<http://www.ensosp.fr>

Forêt méditerranéenne : laboratoire à ciel ouvert du changement climatique

L'impact du changement climatique sur la forêt méditerranéenne est de plus en plus visible. Coloration anormale des cimes, déficit foliaire, dessèchement des rameaux, modification de la répartition des espèces, mortalités, ..., autant de symptômes qui se sont étendus ces dernières années à la quasi totalité des espèces d'arbres de la région. Cette progression inquiète les forestiers qui craignent maintenant une généralisation à l'ensemble des essences du territoire national. Plus que jamais la forêt méditerranéenne est auscultée, diagnostiquée, écoutée : ce qui s'y passe aujourd'hui est déterminant pour l'avenir de toute la forêt française.

La tournée du réseau national du développement forestier (*), d'octobre 2008 dans le Var, a montré que les signes de dépérissement étaient présents à tous les étages de végétation :

- en plaine, dans l'étage « méso-méditerranéen inférieur » (plaine des Maures), sur Chêne liège, Pin pignon, Pin maritime,
- entre 500 et 1000 m d'altitude, dans le « méso-méditerranéen supérieur » (massif de la Cabre d'Or) et le supra-méditerranéen (région de Comps sur Artuby), sur Pin d'Alep, Chêne vert, Pin sylvestre, Chêne pubescent,
- dans l'étage montagnard enfin, vers 1500 m d'altitude (mont Lachens), sur Sapin pectiné, Pin sylvestre, plus rarement Hêtre.

Selon les endroits, le dépérissement est plus ou moins marqué : il peut varier de quelques îlots d'arbres à plusieurs dizaines, voire centaines d'hectares en versants, généralement exposés au nord, là où les arbres sont moins habitués aux sécheresses et températures élevées.

Les analyses scientifiques de la dynamique du dépérissement différencient trois types de facteurs :

- les facteurs déclenchants : sécheresse 1976, canicule 2003, sécheresses répétitives de ces dernières années,
- les facteurs prédisposants : limite stationnelle (profondeur de sol, alimentation en eau, richesse chimique, [...]), insuffisantes par rapport aux exigences de l'arbre ;
- les facteurs aggravants (attaques parasitaires, maladies, tempêtes, [...]), se surajoutant aux fragilités précédentes).

Le dépérissement est rarement imputable à un seul type de facteur. Les interactions sont nombreuses et les plus gros dégâts sont toujours le résultat de la combinaison ou de l'enchaînement de plusieurs causes.

Le rythme saisonnier des arbres est un indicateur important du changement climatique. Pour mesurer et comprendre l'impact du réchauffement climatique sur les arbres, il est d'abord et avant tout nécessaire d'observer. Encore faut-il savoir quoi observer, comment et sur quelle durée. Parmi les initiatives existantes, celle de « l'Observatoire des saisons », développé et animé par le CNRS de Montpellier, intéresse les forestiers. L'idée est simple : il s'agit de suivre les rythmes saisonniers des arbres (phénologie) pour voir si des évolutions sont constatées dans leurs dates de débourrement, de fructification, de jaunissement automnal, de (dé)feuillaison, etc. Partout en France, les observateurs volontaires n'ont qu'à se connecter sur le site web de l'observatoire pour saisir en ligne les



Var : disparition du pin sylvestre et sapin pectiné sur les versants du mont Lachens (1300 m)

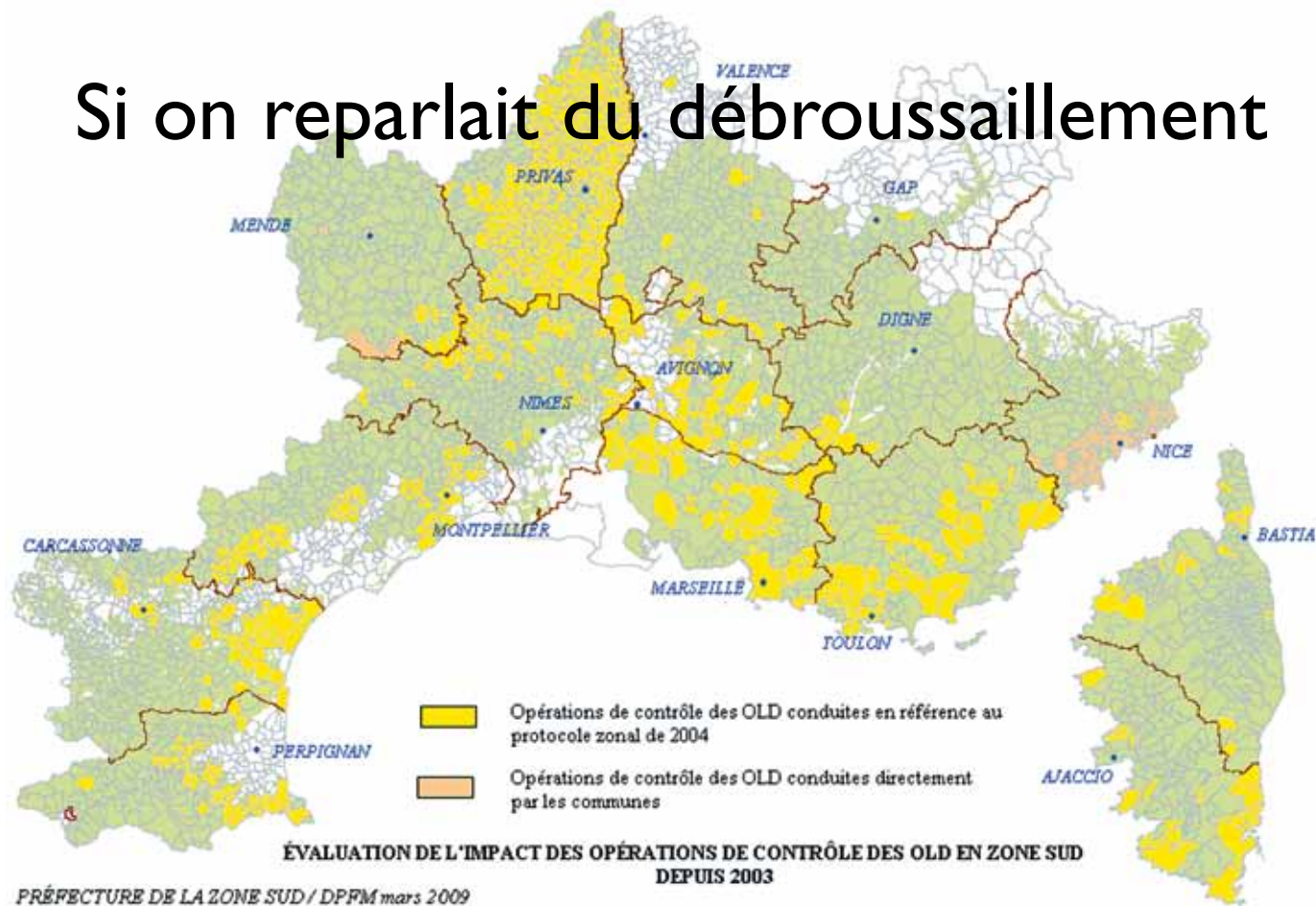
indices relevés sur leurs arbres sur la base d'un protocole préétabli. Les données sont centralisées et traitées par le CNRS, puis restituées, toujours en ligne, le plus souvent sous forme de cartes par région, par espèce, par indice, etc. Une première confirmation : la durée du cycle de végétation de la plupart des espèces a tendance à augmenter ; elles débourrent plus tôt au printemps et restent en sève de plus en plus longtemps à l'automne. Du coup, elles deviennent plus sensibles aux gelées précoces ou tardives, qui continuent à se produire malgré le réchauffement global. Les constats faits en région méditerranéenne (et ailleurs !) ont largement contribué à la prise de conscience générale. Sylviculteurs, chercheurs, développeurs, services de l'État, ont décidé de se regrouper au sein d'un réseau spécialement dédié à l'adaptation des forêts au changement climatique (Aforce), inauguré le 13 mars 2009 à Paris. L'objectif est de coordonner les initiatives et de concentrer les actions pour gagner en efficacité et apporter rapidement aux gestionnaires forestiers des conseils, outils, recommandations appropriés. Parmi les priorités définies : établir des cartes de vulnérabilité des forêts existantes, savoir

quelles espèces d'arbres planter pour demain, relancer l'amélioration génétique pour fournir des variétés adaptées au climat.

Le dépérissement des arbres de la forêt méditerranéenne a tendance à se généraliser. Le phénomène est à la fois inquiétant et porteur d'espoir. Inquiétant, car il menace directement le fragile équilibre des écosystèmes : plus grande fragilité des arbres, risques accrus d'incendies, perte de biodiversité, conflits d'usages des territoires... Porteur d'espoir, car la recherche et le développement forestier peuvent profiter de ce gigantesque laboratoire à ciel ouvert pour établir leurs modèles prédictifs et préparer les gestionnaires aux adaptations qui s'imposent. Des outils tels que l'Observatoire des saisons ou le tout nouveau réseau de professionnels forestiers Aforce devraient largement y contribuer. À propos d'espoir encore : et si les pluies abondantes de ces derniers mois venaient enrayer les dépérissements ? Mais ne confondons pas météo et climat...

* réseau regroupant l'ensemble des Cetef (Centres d'études des techniques forestières) et organismes de développement forestier de France

Si on reparlait du débroussaillage



Bien que les principes de base de notre législation sur le débroussaillage légal des abords des habitations remontent à la loi forestière n° 85- 1273 du 4 décembre 1985, celle-ci est restée peu ou pas appliquée dans les départements méditerranéens, (comme ailleurs en France), jusqu'à ce que la campagne catastrophique des feux de l'été 2003 en démontre la nécessité.

Le 7 novembre 2003, le préfet de zone mettait à la disposition des préfets de départements, des journées d'agents assermentés de l'ONF financées par le Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne, (CFM), destinées à leur permettre d'assumer le contrôle des obligations légales de débroussaillage, (OLD). Le 22 décembre 2004, il leur proposait un mode opératoire s'inscrivant délibérément dans une phase d'initialisation de la politique publique. Au terme de cinq campagnes consécutives de débroussaillage fortement soutenues par le CFM, (3 601 950 € de dépenses entre 2003 et 2008), il était devenu nécessaire de procéder à une évaluation des résultats obtenus, et de répondre à la demande de plus en plus insistante émanant de préfets, de parquets et de maires, d'une clarification de l'interprétation des textes et des procédures et d'une simplification de notre législation. Depuis 2003, un travail important et sans précédent a été déployé sur le terrain par les maires ou dans le cadre du protocole mis en place en 2004, pour appliquer et faire appliquer notre législation. Nous sommes cependant encore très loin d'une application généralisée et totalement maîtrisée de cette législation. Le 29 décembre 2008, à partir d'une expertise des pratiques départementales, le préfet de

* Réalisation du « vademecum sur le débroussaillage ». <http://www.promethee.com>

zone engageait une réflexion approfondie destinée à harmoniser l'interprétation des textes et des procédures à l'échelle de la zone*, à identifier les difficultés susceptibles de justifier d'une modification des textes législatifs et réglementaires, à répertorier les mesures d'accompagnement de la politique publique. Ces travaux ont été restitués aux autorités administratives et judiciaires, ainsi qu'aux services ministériels, lors du séminaire de Valabre du 6 avril 2009, et mis à la disposition des élus lors du Conseil d'Orientation de la Forêt Méditerranéenne du 14 mai 2009.

L'ensemble de ces travaux est mis à la disposition du public sur le site Internet Prométhée, dans la rubrique « délégation » : « <http://www.promethee.com> ».

Le « vademecum », les propositions de modifications de textes, celles concernant les mesures d'accompagnement de la politique publique, seront soumis à l'avis du COFM de l'automne 2009, avant validation par les instances nationales, pour une mise en œuvre effective dès la campagne de débroussaillage 2009-2010.

On relèvera dès à présent quelques grandes orientations qui se dégagent de la réflexion engagée depuis le début de l'année :

- La mise en place de plans d'actions prioritaires s'inscrivant dans une logique de développement du contrôle des OLD, affichant en concertation entre les préfets, les parquets et les collectivités territoriales, par périodes triennales, les priorités de l'action publique dans chacun des départements de la zone Sud, qu'il s'agisse du contrôle du débroussaillage des points sensibles, (décharges, campings, distilleries de plantes à parfum, etc.), ou du traitement en plein des interfaces forêt / urbanisme dans les communes les plus gravement

exposées au risque d'incendies de forêts,

- La généralisation des plans communaux de débroussaillage, (déjà en vigueur dans plusieurs départements), établis à la précision du cadastre, permettant de spécifier les OLD auxquelles sont tenus les propriétaires, en prenant en compte l'ensemble des contraintes résultant de l'application d'autres législations, (sites classés et inscrits, zones EBC des POS/PLU, Zones Natura 2000, périmètres de protection spéciale :RTM en montagne, etc.).

C'est en référence à ces plans, que des propositions structurées de modification des textes législatifs et réglementaires pourront être introduites auprès des administrations centrales et des élus nationaux, chaque fois que « le vade-mecum » ne pourra pas répondre « à droit constant », aux difficultés rencontrées.

- Le redéploiement des moyens du CFM dans le sens du maintien des journées d'agents de l'ONF mises à la disposition des préfets de départements, mais strictement affectées aux opérations de contrôle des OLD ; du renforcement des actions de formation en direction des élus et des services municipaux ; d'un accompagnement des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des plans d'actions prioritaires mis au point dans les départements.

Parallèlement, il a été demandé aux services ministériels présents au COFM de mettre à l'étude un dispositif de certification des OLD souhaité par la Cour des comptes dans son rapport annuel de 2009, lequel fait référence aux dispositions de l'article 10 de la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004.

Contact : Bernard Foucault/ DPFM
bernard.foucault@interieur.gouv.fr

17 d'un coup ! Mieux que le petit tailleur !

... mais en 3 bassins, en 2 temps et sur 5 ans. Vous aurez compris que je ne suis pas là pour parler de la manière dont on traite les mouches, mais bien du nombre de PPRif (plan de prévention du risque naturel majeur en matière d'incendie de forêt), de leur répartition en bassins de risque, des tranches mises en œuvre et de la durée de l'ensemble de l'opération pour le département de l'Hérault dont voici l'historique. Dès 2003, la DDAF a proposé au Préfet de prescrire des PPRif sur un premier bassin de risque de 7 communes au nord de Montpellier, sur un secteur que les pompiers avaient baptisé « le triangle rouge ». Le Préfet a ainsi signé 7 arrêtés de prescription afin de mener pour chaque commune des procédures bien distinctes.

Notre objectif était de mener simultanément les 7 PPRif afin de conclure par l'approbation des 7 PPRif le même jour. La première réunion de présentation de la procédure aux élus et représentants des 7 communes à laquelle étaient invités l'ensemble des partenaires et collectivités indispensables a été très suivie. Des réponses ont été apportées à toutes les questions et chacun est reparti avec le même niveau d'information et de connaissance. En outre, chaque élu s'est rendu compte que sa commune n'était pas la cible des « fonctionnaires zélés prescripteurs de PPRif » mais faisait partie d'un bassin de risque bien identifiée.

Le travail s'est ensuite poursuivi par commune : présentation des cartes des aléas, des enjeux et des projets de zonage puis du règlement. Les réunions étaient programmées la même semaine pour les 7 communes (une bonne demi-journée plus quelques dizaines de coups de téléphone furent nécessaires à la prise des rendez-vous !).

Deux autres réunions de l'ensemble des 7 communes du bassin de risque n°1 se sont déroulées durant la procédure. Le règlement, préparé par les services de l'Etat et ses partenaires, est départemental et identique pour les 7 communes du même bassin de risque. Les représentants des communes ont apprécié ce traitement équitable. Ils ont eu plus de mal avec le zonage où les discussions ont été plus animées, mais des solutions ont pu être trouvées.

Puis est venu le temps de l'enquête publique avec les avis dans la presse et l'envoi de l'ensemble des dossiers aux différentes structures, ... et 7 commissaires enquêteurs. Au lieu d'organiser 7 rencontres avec 7 commissaires, une réunion unique a eu lieu, grande première pour ces commissaires enquêteurs qui de surcroît découvraient la problématique du feu de forêt. Là aussi la mutualisation des questions et des réponses a donné une autre dimension à cette réunion.



Les commissaires enquêteurs ont souhaité communiquer sur leurs difficultés et leurs interrogations par courriel entre eux et avec la DDAF pendant la durée de l'enquête publique et même au-delà.

Malgré deux avis défavorables qui ont nécessité de poursuivre le dialogue et la négociation, le Préfet a approuvé le 21 mars 2005 les 7 premiers PPRif du bassin de risque n°1, avec l'engagement de les mettre en révision, à la demande du maire, dès la réalisation des travaux de réduction pérenne de l'aléa.

Un seul propriétaire, n'acceptant pas le classement de son terrain en zone de danger, nous a amené devant le tribunal administratif. Jugé le 30 avril 2008, il a été débouté de sa demande.

Forts de cette réussite, nous avons alors lancé simultanément des PPRif sur deux autres bassins de risque de 5 communes chacun suivant la même méthode (améliorée quand même) et avec les mêmes procédures. Prescrits le 26 juillet 2005, les 10 PPRif de ces deux bassins de risque ont été approuvés le 31 janvier 2008.

Une seule commune nous poursuit actuellement au TA pour diverses raisons dont l'absence de précision du pixel d'aléa de 1 hectare... à suivre..

L'année 2008 a été l'occasion de dresser un bilan de ces 17 PPRif. La réalisation de ce rapport a été confiée à un bureau d'études qui, compétent en risques naturels, n'avait pourtant jamais pratiqué le risque

d'incendie de forêt. C'est cette objectivité qui a d'ailleurs aidé notre choix.

L'étude critique de notre méthode et de nos documents, les questions auprès des 17 communes et des autres DDAF du pourtour méditerranéen ont amené les conclusions suivantes :

Les communes ont reconnu avoir été bien associées à l'élaboration de leur PPRif communal. Toutefois, un effort de concertation et d'association sera nécessaire pour améliorer les relations avec la commune et les administrés, ces derniers ont été oubliés et se sentent en général peu concernés (participation très réduite lors de l'enquête publique).

Sans parler des améliorations de forme nécessaires, le PPRif reste pour la DDAF de l'Hérault un outil important pour la prévention du risque majeur d'incendie de forêt dans les secteurs boisés soumis à une forte pression foncière.

Les services de l'Etat, sous l'autorité du Préfet, vont donc poursuivre la réalisation de PPRif à titre préventif dans les communes de la deuxième couronne de l'agglomération montpelliéraine, encore peu touchées par l'urbanisation, afin d'éviter d'avoir à réaliser des PPRif à titre curatif.

Contact : Marc CLOPEZ
DDAF de l'Hérault
marc.clopez@agriculture.gouv.fr

Plan de prévention des risques incendie de forêt dans le Var : Des supports pour mieux communiquer

En 2003, la forêt varoise a payé un lourd tribut : 18 000 hectares de bois, landes, maquis sont partis en fumée, 110 biens ont été endommagés et des victimes sont à déplorer. Devant cette situation, le Préfet du Var a prescrit des Plans de Prévention des Risques incendies de forêt (PPRif) dans 14 communes particulièrement sinistrées ces 50 dernières années ; 3 autres communes ont demandé volontairement la prescription sur leur territoire communal. La mise en place d'une concertation plus poussée avec un plus grand nombre d'acteurs conduit les services de l'Etat à mieux communiquer sur les PPRif.

L'élaboration des PPRif a donc été entamée, après la cartographie du risque feu de forêt ou carte d'aléa. Cette carte, sorte de photographie de l'importance du feu en un endroit donné et au moment de sa création, est souvent confondue avec la carte de zonage. Celle-ci est certes élaborée à partir de la carte d'aléa, mais en intégrant d'autres paramètres comme la défendabilité ou les constructions existantes. Elle est affinée par des visites de terrain en compagnie de la DDEA, le SDIS et la commune. Les associations de propriétaires participent régulièrement à ces visites. Les principales incompréhensions proviennent de cet amalgame, qui génère l'impression d'une cartographie fautive (puisque la carte d'aléa a au moins 2 ans) et non discutable. Cette difficulté, relayée par la circulaire sur la concertation du 3 juillet 2007, a conduit la DDAF (aujourd'hui DDEA) du Var, service chargé de l'élaboration des PPRif du département, à demander à un bureau d'étude la mise en place de supports de communication. La concertation est un des points clé de la procédure d'élaboration et de mise en œuvre du PPRif.

Il s'agit de donner une information la plus claire possible aux habitants des communes concernées afin qu'ils aient un socle commun de connaissances pour pouvoir notam-



Photo P.Pozin/SDIS 06

des conséquences de l'incendie, et des témoignages (élus, représentants de l'Etat qui exposent leur vision du PPRif).

Une plaquette « généraliste » a été réalisée, regroupant les informations essentielles sur les principes, la procédure, la réglementation ; l'objectif est de la distribuer avant la réunion publique afin de proposer aux habitants une première synthèse d'informations, un socle commun de connaissances, un vocabulaire commun avec les personnes chargées de

mettre en œuvre le PPRif.

Lors de la réunion publique, une plaquette complémentaire (préalablement élaborée par la DDEA, le bureau d'étude en concertation avec les élus et les propriétaires volontaires) est distribuée aux personnes présentes : elle contient des informations spécifiques à la commune, le résumé du dossier, son zonage, les travaux principaux. C'est lors de la réunion publique et avec toutes ces informations que les propriétaires présents peuvent poser des questions d'ordre général.

Pour les questions particulières, liées à la parcelle, le service urbanisme de la commune met à disposition des habitants un registre destiné à recueillir toutes les modifications souhaitées, les critiques, les souhaits, les questions spécifiques des habitants.

Le dépouillement et l'analyse de ce registre seront réalisés par la DDEA afin d'adapter, voire de modifier le projet de zonage initialement prévu en vue de l'enquête publique, à l'issue de laquelle le projet pourra être approuvé.

Cette nouvelle démarche de travail et de concertation est expérimentée à Vidauban qui est la commune pilote. Si le résultat s'avère concluant il sera mis en place sur les massifs de l'Estérel, de Sud Sainte Baume et des Maures concernés par un PPRif prescrit mais non encore approuvé.

Contact : Isabelle Moussin
DDEA du Var

isabelle.moussin@equipement-agriculture.gouv.fr
<http://www.var.equipement-agriculture.gouv.fr/>

Info DFCI
Bulletin du centre de documentation « forêt méditerranéenne et incendie »

Cemagref, groupement d'Aix-en-Provence
3275, route de Cézanne CS40061
13182 Aix-en-Provence cedex 5

Rédaction en chef

Catherine Tailleux

04 42 66 99 64

catherine.tailleux@cemagref.fr

ABONNEMENT

Pour recevoir gratuitement ce bulletin, envoyez vos coordonnées à l'adresse ci-dessus. Vous pouvez également le télécharger à l'adresse suivante :

www.aix.cemagref.fr/htmlpub/documentation/doc.htm

ment discuter lors des réunions publiques avec les différents représentants des services de l'Etat et de leur commune.

L'intérêt de cette rencontre est de permettre aux propriétaires de poser des questions d'ordre général.

En complément d'information, le bureau d'étude ayant participé à l'élaboration des PPRif met à disposition sur son site un outil interactif permettant aux personnes de savoir dans quelle zone se situe leur habitation et quelle sera la réglementation applicable.

Enfin dans le même souci de clarté, le site de la DDEA propose en ligne le projet de dossier PPRif.

Les supports d'information ont été réalisés afin de s'adresser au plus grand nombre de personnes concernées, c'est à dire les propriétaires de « maison individuelle » qui ont été choisis comme public cible, étant les plus concernés par la mise en œuvre des nouvelles dispositions.

Ces dernières ont été présentées, de la manière la plus claire et concise possible, sous forme de plaquettes, mais aussi d'affiches et de clip.

La plaquette A4 (4 pages) s'est imposée comme support distribuable et consultable par tous, à tout moment. Son format permet de plus de l'imprimer chez soi. Il a semblé intéressant de décliner cette plaquette en affiche, afin de toucher un plus large public dans la rue, par exemple, ou dans les centres de renseignements (mairie, office du tourisme...). Enfin, un clip est prévu pour compléter ces supports de communication. Ce dernier vise à montrer des images fortes

édité avec la participation financière de :

